

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part aux
Délibérations : 15

**Date des
convocations :** 11/12/20

**Date
d'affichage :** 12/12/20



**Compte rendu sommaire du conseil municipal
SEANCE du 17, décembre 2020**

L'an deux mil vingt et le 17 décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu dit « salle des fêtes municipales, 29 Grand'rue à Montfort, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs. Frédérique ROUSTANG, Laurent JANVRIN, Jacqueline ROLFE, Laurent REMY, Dominique LIAUTAUD, Jean GRIMALDI, Charlotte FABBRE, Joseph GALLUZZO, Michèle TRUC, Roselyne BIGI, Olivier DEBOURREZ, Delphine GUIBON, Pierre BONNET. Mr Patrice Burlando

Absents représentés :

Absents excusés : aucun

Mr Patrice Burlando été nommé secrétaire

Procès-verbal du dernier conseil municipal du 25 novembre 2020 : Mr le Maire demande si le compte adressé soulève des remarques ; aucune remarque soulevée : **voté à l'unanimité**

Compte rendu des décisions ;

Mr le Maire informe qu'il a attribué le marché de la vidéo protection du site de la Palud à l'entreprise CIRCET pour un montant de 35151, 60 euros TTC.

Modification de l'ordre du jour ; Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour relatifs aux finances (DM1) du budget de l'eau et aux finances (DM1) du budget de l'assainissement ; **voté à l'unanimité**

Compte rendu des commissions

Commission urbanisme : Madame Roustang informe le conseil que le choix du mobilier urbain autour du City Stade a été fait auprès de l'entreprise Net Collectivités (mobilier urbain autour de l'abri, 2 poubelles de tri, 2 cendriers, 2 bancs, 1 rack vélos, 2 assis/debout)

Mr le maire informe qu'il a pris l'attache des services de la DGFIP concernant la taxe à la 1^{ère} urbanisation ;

Commission culture : Mme ROLFE informe les conseillers de la tenue de la manifestation « les nuits de la lecture » du 21 au 24 janvier 2021. A Montfort, un programme d'ateliers sera mis en place le 23 janvier de 16h à 20h : les manifestations de collaboration et de bonnes volontés sont bienvenues.

Elle rappelle également qu'il a été proposé à Mr le maire d'adresser ses vœux de nouvelle année aux habitants, au moyen d'une petite vidéo qui sera déposée sur le site de la ville mais aussi sur Facebook

Elle précise par ailleurs que compte tenu des conditions sanitaires la distribution des colis aux personnes âgées par le CCAS est plus difficile cette année ; une permanence se tiendra demain et devra être probablement finalisée par une démarche de porte à porte

Commission affaires scolaires, périscolaire, jeunesse ; Madame Liautaud informe que plusieurs actions d'animation ont été mises en place ; un atelier du conte avec le centre de loisirs, un goûter a été organisé mercredi 16 décembre et une animation autour de Noël ce jour.

Commission finances ; pas de dossier particulier

Commission travaux : climatisation de l'école ; le dépôt des offres est clos ; l'analyse et le rapport sur le choix du candidat retenu seront faits très prochainement. Pour les travaux en cours les travaux passage Isnard seront finis fin décembre et sa mise en service début 2021

Commission environnement : Mr Rémy remercie tous ceux qui ont participé à la mise en place des sapins de Noël. Dossier canisettes ; il se termine ; a été rajouté un bac à sciures pour de meilleures mise en place et utilisation. Il rappelle enfin que le dossier de demande de subvention auprès de la Région PACA a pu être retravaillé et va faire l'objet d'un nouveau vote ce soir, permettant un meilleur taux de subvention de ce dossier pour la fourniture et la plantation de 59 arbres.

urbanisme

DELIBERATION fixation et versement, seuil minimal de densité :

Mme Roustang rappelle aux conseillers que ce dispositif était déjà en vigueur sur la commune et vise à contraindre les constructeurs d'utiliser l'ensemble des surfaces à construire rendues possibles par le PLU révisé. Sa seconde révision récente situe le secteur de la rue du moulin comme devant être plus densifié ; il est proposé de fixer à 75% le taux du versement du seuil minimal de densité, sur le secteur « rue du moulin ».

voté à l'unanimité

DELIBERATION : déclassement du chemin communal « ancien chemin de Vins »

Mr le Maire propose le déclassement de ce chemin communal, afin de permettre à la ville de faire des travaux (déplacement de la voie sur une cinquantaine de mètres et sécurisation de celle-ci), après échange de parcelle avec un propriétaire privé. Il précise que la nature du chemin et ses caractéristiques resteront identiques (desserte de quelques propriétés privées et usage agricole et rural).

Madame Charlotte Fabre ne prend pas part au vote

voté à l'unanimité

Finances locales

DELIBERATION : demande de subvention Région PACA « arbres en ville »

Mr Rémy rappelle aux conseillers que ce dossier présenté lors du conseil municipal du 25/11 dernier, visait à solliciter l'aide financière de la Région pour les dépenses de plantation et de fourniture de 59 arbres sur la commune. Des précisions sur le détail des subventions possibles permettent dorénavant de solliciter une aide régionale de 22077 euros, conformément au plan de financement ci-dessous. Les plantations devant la mairie devront être autorisées par le Conseil Département 83

DEMANDE SUBVENTION "ARBRES EN VILLE"			
Base devis HT Bois & jardins	TOTAL	éligibilité Région PACA	SUBVENTION
PLANTATION	15 340,00 €	80%	12 272 €
51 ARBRES ORNEMENT	9 565,00 €	200 euros X 51 arbres	9565
8 ARBRES FRUITIERS	2 010,00 €	30 euros X 8 arbres	240
PANNEAUX COMMUNICATION	449,10 €	non	0 €
TOTAL OPERATION	27 364,10 €	TOTAL SUBVENTION	22 077€

▪ **Voté à l'unanimité**

DELIBERATION ; Décision Modificative N° 1 budget annexe de l'assainissement collectif :

Mr le Maire rappelle aux conseillers que, sur demande de la Trésorerie, pour l'exercice 2020 a été mis en place un budget « miroir » par rapport au budget mis en place à la communauté d'Agglomération de la Provence verte (CAPV) ; il s'agit avant de clore définitivement ce budget de permettre les opérations d'ordre relatives à la neutralisation de la TVA ; ces écritures nécessitent les inscriptions en dépenses et recettes des sommes ci-dessous présentées et d'en accepter l'ouverture des crédits à la DM 1 du budget annexe .

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Montant
65	6588		25 000,00 €
TOTAL			25 000,00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Montant
75	7588		25 000.00 €
TOTAL			25 000.00 €

Voté à l'unanimité

DELIBERATION Décision Modificative N° 1 budget annexe de l'eau :

Mr le Maire rappelle aux conseillers que, sur demande de la Trésorerie, pour l'exercice 2020 a été mis en place un budget « miroir » par rapport au budget mis en place à la communauté d'Agglomération de la Provence verte (CAPV) ; il s'agit avant de clore définitivement ce budget de permettre les opérations d'ordre relatives à la neutralisation de la TVA ; ces écritures nécessitent les inscriptions en dépenses et recettes des sommes ci-dessous présentées et d'en accepter l'ouverture des crédits à la DM 1 du budget annexe .

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Montant
65	658		25 000,00 €
TOTAL			25 000,00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Montant
75	7588		25 000.00 €
TOTAL			25 000.00 €

Voté à l'unanimité

DELIBERATION clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au 31/12/2020.

Mr le Maire rappelle que dorénavant la Régie des Eaux de la Provence Verte, mise en place par la CAPV est effective. Aussi l'exercice des compétences eau d'une part et assainissement collectif d'autre part, seront pleinement assumées par cet établissement public. En conséquence il conviendra de clore les budgets de l'eau et le budget de l'assainissement à la date du 31 décembre prochain, après l'arrêt des comptes administratif et de gestion s'y rapportant

Voté à l'unanimité

DELIBERATION 2020 DEMANDE DE SUBVENTION DETR ; REHABILITATION ET MISE AUX NORMES << SALLE DES FETES

Mr le Maire rappelle aux conseillers que ce dossier de réhabilitation du patrimoine communal avait fait l'objet d'un chiffrage du coût d'objectif mentionné dans l'étude de faisabilité, pour une somme de 447915 euros HT conformément au tableau ci-joint

Collectivités	Montant HT en euros	Taux (en %)
Etat DETR	123600	27.6%
Conseil Départemental 83	100000	22.3%
CA Provence Verte	134400	30.0%
Total subventions	358000	79.9%
Autofinancement commune	89915	20.1%
Coût total HT	447915	100.0%

Il propose de valider, sur la base du coût d'objectif énoncé, la demande de subvention à l'ETAT (DETR) et le principe de l'inscription des crédits de dépenses nécessaires au BP 2021

Voté à l'unanimité

DELIBERATION 2020- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

Mr le maire rappelle aux conseillers que le CGCT permet aux maires d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget de l'année nouvelle, dans la limite de 25% des crédits ouverts au BP de l'année (crédits diminués des remboursements d'emprunt (capital) dépôts et cautionnements et des opérations d'ordre au bénéfice de tiers) Pour l'année 2020 ces crédits sont de 829038.01 euros ; ce sont donc 207259.50 euros qui pourraient être engagés avant le vote du BP 2021.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge de 180 000 euros ainsi que ci-dessous présenté et de l'autoriser à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement ainsi mentionnées.

Opération		Article	Autorisation de crédits 2020
101	Hotel de ville	2051	5 000.00 €
102	Maison de retraite	2318	30 000.00 €
106	Cœur de village	2031	30 000.00 €
108	Ecole	2135	10 000.00 €
109	Services Techniques	21578	10 000.00 €
113	Toiture Vargiu	2318	20 000.00 €
118	Chemins communaux	2151	50 000.00 €
124	La Palud	2135	10 000.00 €
ONA		2128	20 000.00 €
	TOTAL		180 000.00 €

Voté à l'unanimité

DELIBERATION remise gracieuse de loyers

Monsieur le Maire rappelle que la SARL Landes et Var, locataire de la commune, exerçant une activité économique sur la commune, continue d'être particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales liées à l'épidémie de COVID 19 et aux mesures prises pour en limiter la propagation.

Cette entreprise a fait l'objet d'une nouvelle interdiction administrative d'accueil du public depuis le 30 octobre dernier, et a subi une perte de chiffre d'affaires. Pour soutenir cette activité économique, il propose une remise gracieuse sur les créances des mois de novembre et décembre, comme suit :

tiers	objet	Montant titre	N° titre	Remise proposée en euros
SARL Landes & Var	Loyer novembre	1296.18	258	1296.18
SATL Landes& Var	Loyer décembre	1296.18	264	1296.18
total				2592.36

Voté à l'unanimité

Fonction publique

Délibération ; création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Mr le Maire propose de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'organisation des services administratifs et comptables, pour une période de 18 mois à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un temps de travail de 0.70 équivalent temps plein annualisé. Il propose de fixer la rémunération de cet agent sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, du grade d'adjoint administratif territorial et d'ouvrir les crédits nécessaires au BP2021.

Voté à l'unanimité

Délibération : Création d'emplois saisonniers pour le service jeunesse

Mr le Maire rappelle que chaque année en prévision des besoins de recrutement pour les activités jeunesse, il est proposé de créer des emplois saisonniers. Il propose donc, pour l'année 2021 de procéder de la même façon et recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximum de 6 mois du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021

Voté à l'unanimité

Délibération ; fixation taux de promotion avancement de grade

Mr le Maire précise aux conseillers qu'il appartient à notre collectivité de délibérer en début de mandature, sur la fixation des taux de promotion, mais aussi de solliciter l'avis du comité technique du CDG 83. L'organisation du CDG83 et tout particulièrement l'élection de son Président, font que le CDG ne pourra émettre des avis sur cette question qu'une fois nouvellement installé et définies ses propres lignes directrices de gestion. Aussi et afin de ne pas « retarder plus avant » la situation de nos agents, il propose dès à présent de renouveler nos orientations antérieures telles que contenues dans la délibération 2014/040, à savoir de fixer pour l'ensemble des grades d'avancement, un taux uniforme de 100% pour 2021 et les années à suivre et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant

Voté à l'unanimité

Informations diverses

Mr le Maire informe les conseillers que le CGCT impose aux collectivités de mettre en place des lignes directrices de gestion, outil prospectif et de planification des ressources humaines visant à asseoir les principes de transparence, de parité, d'information et de gestion des ressources humaines dans toute l'étendue de leurs composantes (carrière, compétences, recrutement, action sociale, formation, rémunérations, mobilité, etc)

Il propose donc de mettre en place début 2021, sous son autorité, un groupe de travail réunissant élus, personnels, administration afin de proposer avant fin 2021 les éléments constitutifs des lignes de gestion de la commune.

Fin de la séance à 19h50

Le Maire



Date d'affichage :
(2 mois)

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations,
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de leur affichage, étant précisé que le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours gracieux vaut décision de rejet.